

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 mars 2022 Par suite d'une convocation en date du 19 février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 3 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°D_2022_03_03_04</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton-Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de déploiement du réseau de desserte de la fibre optique sont terminés sur la commune et que le SYANE a récemment procédé à la réception des ouvrages réalisés. Ce secteur technique a été réceptionné en totalité et livré à leur délégataire Covage, en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la commercialisation du réseau public aux opérateurs.

L'ensemble de la commune devrait donc être éligible au réseau fibre optique au cours du premier semestre 2022.

Il poursuit en indiquant qu'il est possible que les opérateurs ne soient pas tous présents dès l'ouverture du réseau public. Seuls les opérateurs sont libres de décider de la date à laquelle ils commencent à commercialiser leurs offres sur le réseau ouvert. Il peut donc y avoir un décalage entre l'ouverture du réseau et l'arrivée d'un opérateur selon sa volonté.

Il précise que les particuliers qui le souhaitent peuvent suivre l'éligibilité d'une adresse précise sur le site de Covage, puis dès lors qu'il sera proposé de le faire, remplir le formulaire pour être recontacté par les opérateurs. Bien entendu, ils pourront également contacter directement l'opérateur de leur choix, sous réserve que celui-ci soit déjà disponible sur ce secteur.



Ensuite, Monsieur le Maire indique qu'en tant que propriétaire des bâtiments de la mairie, de l'ancienne cure et de la Ferme de Lise, la commune doit faire procéder à l'installation des équipements techniques nécessaires à ce réseau optique dans ces bâtiments.

Pour ce faire, des conventions doivent être signées en ce sens avec l'entreprise COVAGE. Il donne lecture de ces conventions dites « d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec l'entreprise COVAGE pour les bâtiments de la mairie, de l'ancienne cure et de la Ferme de Lise,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 8 mars 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 8 mars 2022
Et de la publication le : 8 mars 2022	Le Maire,
	
	Georges CANICATTI